

Délibération n°24

L'AN deux mille vingt et un, le mardi 18 mai, le conseil communautaire, convoqué le 12 mai 2021 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
60

**Nombre de conseillers
en exercice :**
60

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
59

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
12 mai 2021

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
26 mai 2021

**Objet : Appui à la création et
reprise d'entreprises :
conventions 2021 avec les
Associations ADIE, Réseau
Entreprendre, Boutique de
Gestion, Auvergne activité et
Coco shaker**

PRESENTS

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BELDA José, M BIGAY Bertrand, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAGNE Eugène, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MICHEL Didier, Mme PIRES-BEAUNE Christine, M RAYNAUD Jean-Louis, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, M WEINMEISTER Nicolas, **titulaires.**

Mme GRENIER Arlette **suppléante**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme BERTHELEMY a donné pouvoir à M DESMARETS Pierre
- M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- M MESSEANT Jean-François a donné pouvoir à Mme ABELARD Nathalie
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre
- Mme NIORT Nathalie a donné pouvoir à M BOUCHET Boris
- Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M JEAN Daniel
- M PECOUL Pierre a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric
- Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M BELDA José
- M RAYMOND Vincent a donné pouvoir à M BELDA José
- M REGNOUX Marc a donné pouvoir à M JEAN Daniel

-M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante

Absents :

- M BEAURE Nicolas

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M DUBOIS Gérard

Rapport n°24 – Appui à la création et reprise d'entreprises : conventions 2021 avec les Associations ADIE, Réseau Entreprendre, Boutique de Gestion, Auvergne activité et Coco shaker

Vu l'arrêté préfectoral n ° 18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,

Considérant les partenariats existants entre RLV et les associations en charge de l'accompagnement à la création d'entreprise : Association pour le Droit et l'Initiative Economique (ADIE), le Réseau Entreprendre, la Boutique de Gestion (BGE), France Active Auvergne et Coco-shaker,

Considérant les objets et bilans de ces cinq associations présentées à l'assemblée,

Considérant la proposition de conclure, pour 2021, des conventions de partenariat avec les associations mentionnées, compte tenu des critères d'éligibilité des projets, selon les termes suivants :

- ADIE : convention partenariale annuelle d'un montant de 4 000 € soit une aide de 1 000 € par projet accompagné (plafond de l'aide RLV : 4 Projets/an) ;
- Réseau Entreprendre : convention partenariale annuelle d'un montant de 8 000 € soit une aide de 4 000 €/projet (plafond de l'aide RLV : 2 projets/an) ;
- France Active Auvergne : convention partenariale annuelle de 4 000 € (dans la limite de 1 000 € par projet) ;
- La Boutique de Gestion : convention partenariale annuelle de 2 000 € correspondant à l'accompagnement personnalisé des porteurs de projets ;
- Coco Shaker : convention partenariale annuelle de 2 000 € (dans la limite de 500 € par projet suivi soit, un maximum de 4 projets par an) ;

Le conseil communautaire, sur proposition du Président, et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver les termes des conventions de partenariat 2021 avec les 5 associations ADIE, Réseau Entreprendre, France Active Auvergne, La Boutique de Gestion et Coco Shaker,**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à les signer, ainsi que tout document permettant leur mise en œuvre et notamment la définition du montant final attribué au regard des termes de la convention et des objectifs réalisés.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 19 mai 2021***

Le Président

Frédéric BONNICHON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).